



Le Président
The Chairman

**28^{ème} REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES GOUVERNEURS
DE L'ASSOCIATION DES BANQUES CENTRALES AFRICAINES
(ABCA)**

(YAOUNDE, Cameroun, 30 juillet 2004)

Liste des décisions

Le Conseil des Gouverneurs de l'ABCA a tenu sa 28^{ème} réunion ordinaire le 30 juillet 2004 à Yaoundé, Cameroun. La cérémonie d'ouverture a été placée sous la haute présidence de son Excellence M. Peter Mafany Musonge, Premier Ministre et Chef du Gouvernement de la République du Cameroun. M. Emmanuel Tumusiime-Mutebile, Président de l'ABCA, Gouverneur de la Bank of Uganda, a présidé les travaux de la réunion.

Après avoir examiné les points inscrits à son ordre du jour, le Conseil des Gouverneurs a décidé ce qui suit:

- i. Le Secrétariat devra, à l'avenir, élaborer deux rapports séparés sur les actes des symposiums. Le premier rapport devra faire un compte rendu détaillé de toutes les questions abordées par les symposiums. Le second rapport devra en faire le résumé. Ces actes des symposiums devront faire l'objet de publication par le Secrétariat. Dans cette perspective, les Banques Centrales membres ont été exhortées à honorer régulièrement leurs obligations financières envers l'Association.
- ii. Dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme de Coopération Monétaire en Afrique (PCMA) des efforts additionnels devront être faits par les Banques Centrales membres en vue de l'harmonisation des concepts, méthodologies et statistiques aux niveaux national et régional avant leur harmonisation au niveau continental. En outre, le Secrétariat devra s'assurer de la conformité des rapports des Comités sous-régionaux avec le canevas adopté par le Conseil des Gouverneurs à Kampala en août 2003.

- iii. Le Président de l'ABCA a été mandaté pour poursuivre les discussions avec le Président de la Commission de l'Union Africaine sur la mise en oeuvre du PCMA de l'ABCA.
- iv. Le Président de l'Association devra prendre l'attache du Président de la Commission de l'Union Africaine pour finaliser le projet de Protocole d'Accord entre l'ABCA et la Commission de l'Union Africaine.
- v. Les Banques Centrales des Etats participant au mécanisme du NEPAD pourront prendre part aux missions d'évaluation du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pays se déroulant dans les Etats concernés à condition que les coûts y afférents soient pris en charge par le NEPAD ou toute autre source de financement.
- vi. Le Président et le Vice-Président de l'Association devront exhorter les Banques Centrales concernées à adhérer aux statuts révisés de l'ABCA dans les meilleurs délais.
- vii. Toutes les Banques Centrales membres devront publier sur le site web de l'ABCA les informations relevant de leur compétence. Ces informations se rapportent aux indicateurs de convergence, aux données sur le secteur réel, les finances publiques, la monnaie et le crédit, le secteur extérieur, de même qu'aux informations descriptives sur les sous-régions, les Etats et les Banques Centrales membres. A cet égard, les Banques Centrales membres qui n'ont pas encore désigné leurs administrateurs locaux devront être exhortées à le faire. Les Administrateurs nouvellement désignés devront se mettre en contact avec le Secrétariat de l'ABCA à Dakar en vue d'établir une liaison avec le webmaster de l'ABCA. Par ailleurs, des ateliers sous-régionaux devront être organisés à l'attention de ces Administrateurs afin de renforcer leur connaissance du logiciel utilisé pour le développement du site.
- viii. Le programme de travail de l'Association et le budget correspondant pour l'année 2005 ont été adoptés sous réserve de la prise en compte des observations du Conseil.
- ix. Le Cabinet comptable « Deloitte » a été choisi comme Commissaire aux Comptes de l'ABCA. Le Bureau a été mandaté pour adopter le projet de principes budgétaires et comptables élaboré par le Secrétariat dès qu'il aura été examiné par l'auditeur externe et par conséquent soumettre à l'appréciation du Conseil les comptes audités de l'Association. Un cadre à moyen terme des opérations budgétaires de l'ABCA devra aussi être soumis à l'examen du Conseil.

- x. Le thème choisi pour le symposium 2005 de l'ABCA sera *"la supervision bancaire axée sur les risques et les implications de l'accord de Bâle II"*.
- xi. En application des principes de rotation des réunions de l'ABCA, par sous-région, la 29^{ème} réunion ordinaire de l'Association devra se tenir en 2005 en Afrique de l'Ouest. A cet égard, la Bank of Ghana a exprimé sa volonté de l'abriter à une date se situant en juillet/août 2005.
- xii. Le nouveau Bureau pour l'exercice 2004-2005 se présente comme suit :
- **Président de l'ABCA**, Gouverneur de la BEAC ;
 - **Vice-Président de l'ABCA**, Gouverneur de la Bank of Ghana ;
 - **Président du Comité sous-régional de l'ABCA pour l'Afrique du Nord**, Gouverneur de la Central Bank of Libya ;
 - **Président du Comité sous-régional de l'ABCA pour l'Afrique de l'Ouest**, Gouverneur de la Bank of Ghana ;
 - **Président du Comité sous-régional de l'ABCA pour l'Afrique Centrale**, Gouverneur de la BEAC ;
 - **Président du Comité sous-régional de l'ABCA pour l'Afrique Australe**, Gouverneur de la Bank of Botswana ;
 - **Président du Comité sous-régional de l'ABCA pour l'Afrique de l'Est**, Gouverneur de la Banque de la République du Burundi.
- xiii. Le Bureau a été mandaté pour examiner la proposition de la BCEAO relative à la création d'un Comité d'experts des Banques Centrales Africaines sur les systèmes de paiements.

Fait à Yaoundé, le 30 juillet 2004

Jean-Félix Mamalepot,
Président de AACB,
Gouverneur de la BEAC

